

Le feuillet (double) du livre de cette comptabilité est adressé en même temps que les autres documents comptables après l'arrêt des écritures le 25 de chaque mois, ce qui permet un suivi permanent de tous les mouvements relatifs à ce volet.

D'ailleurs, le suivi et le contrôle pratiqués par les services centraux ont permis de déceler des malversations commises au niveau de nos consulats à Saint-Etienne et à Frankfurt pour manque des droits de chancellerie. La justice en a été saisie par deux plaintes déposées par notre département auprès du tribunal d'Alger et référencées respectivement 3073 du 30 novembre 1994 et 403 du 30.10.1995.

Pour l'exercice 1993, les plus values réalisées au titre des droits de chancellerie compte tenu de l'arrêté interministériel fixant le taux fixe et portées en opérations diverses s'élèvent comme suit :

Pays	Montants (DA)
Arabes	1.669.319,61
Asie/Amériques	14.560.152,49
Europe	43.157.298,43
Afrique	1.076.579,45
France	273.135.943,74

#### 2.4. Absence de suivi des remboursements de la T.V.A

A l'instar des opérations de recouvrement initiées par nos postes diplomatiques et consulaires, celles liées au remboursement de la T.V.A sont systématiquement mises en oeuvre.

D'ailleurs, au même titre que les autres justificatifs adressés mensuellement, leur suivi est assuré par les services centraux. Tous les montants y afférents comptabilisés en opérations diverses sont transférés en fin d'exercice budgétaire au profit de la T.C.A.

Il a été d'ailleurs, au cours de l'exercice concerné, procédé aux virements ci-après :

Pays	Montants (DA)
Arabes	58.480,18
Asie/Amériques	-
Europe	-
Afrique	-
France	1.875.648,05